

Suspendue pour refus de piquouze : réintégrée grâce à l'Europe !



Ne boudons notre plaisir : une victoire ponctuelle, certes, mais qui peut faire boule de neige. Par ailleurs, reconnaissons (une fois n'est pas coutume) que l'Europe n'a pas que du mauvais : c'est en effet en s'appuyant sur la législation européenne que cette excellente décision de justice a pu être rendue.

Voici les faits :

Lors de l'entrée en vigueur de l'obligation vaccinale pour les soignants, une infirmière travaillant à l'EHPAD **Les Laurentides à Tourouvre-au-Perche**, près d'Alençon (Orne) avait refusé les piquouzes anti-covid, arguant du fait que son état de santé est particulièrement précaire (elle est atteinte d'un cancer pour lequel elle est soignée depuis plus de quatre

ans). Par ailleurs, elle élève seule sa fille de 16 ans et n'a pas voulu prendre le risque de se faire injecter une substance ***"dont l'autorisation de mise sur le marché n'est que conditionnelle et dont on ne connaît pas toutes les incidences en termes d'effets secondaires"***.

L'administration de l'EHPAD l'avait séance tenante suspendue de ses fonctions, sans traitement naturellement. L'infirmière avait alors porté l'affaire devant le **Conseil de Prud'hommes d'Alençon**.

Le 1^e mars dernier, le **Conseil a statué en faveur de la requérante**, estimant que ***"la législation européenne l'autorise à refuser ce traitement dans la mesure où à ce stade, il doit être considéré comme un médicament expérimental"*** .

On imagine le désarroi de cette infirmière qui, **pendant cinq mois, a dû survivre avec les moyens du bord**.

Elle peut désormais réintégrer son poste, et recevra par ailleurs le paiement de 13.412 euros en dédommagement des salaires non versés.

On ne peut qu'espérer que cette décision fasse jurisprudence.

A noter que l'employeur (dénommé « ***Bienfaisance (sic...) de la Pellonnière*** » qui gère l'EHPAD de Tourouvre) a fait appel du verdict. Ces pourritures, **qui affament et maltraitent nos aînés** sont décidément prêtes à tout pour pouvoir continuer à verser à leurs actionnaires de confortables dividendes...

Henri Dubost

In girum imus nocte ecce et consumimur igni